



N° 004 /MBPE/MCI-2020

Abidjan, le 27 AOUT 2020

**AVIS AUX IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS DE MARCHANDISES
EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**Objet : Suspension des importations, des exportations et des formalités de
dédouanement des marchandises en provenance ou à destination du Mali**

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, réunis en session extraordinaire le jeudi 20 août 2020 en vertu du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance et après examen de la situation politique au Mali, ont décidé de la fermeture de toutes les frontières terrestres et aériennes ainsi que l'arrêt de toutes les transactions financières et de tous les flux économiques et commerciaux entre les Etats membres et le Mali.

En application de cette décision, les opérations d'importation et d'exportation ainsi que les formalités de dédouanement des marchandises, en provenance ou à destination du Mali, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Il est à préciser, toutefois, que cette mesure ne s'applique pas aux denrées de première nécessité, aux médicaments, aux produits et équipements de lutte contre la Covid-19 ainsi qu'aux produits pétroliers.

LE MINISTRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

Moussa SANOGO

LE MINISTRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

Souleymane DIARRASSOUBA